

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Département d'Ille-et-Vilaine met en œuvre des actions afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ci-dessous quelques exemples.

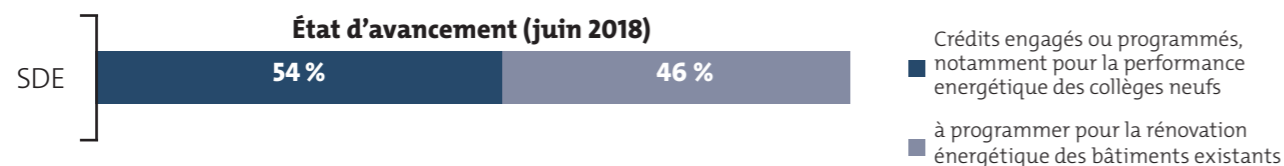
➤ **Réduire les émissions des travaux de construction et d'entretien de la voirie** : les chaussées et les infrastructures utilisent des matériaux de carrière, du béton, de l'acier ainsi que des bitumes dérivés du pétrole. La généralisation du recours à des techniques à basse température, le recyclage des matières extraites des couches de surface, la gestion écoresponsable des chantiers constituent les leviers systématiquement mobilisés par la collectivité.

➤ **Réduire les émissions des collèges** : la construction des 4 nouveaux collèges intègre des objectifs énergétiques et bas carbone ambitieux qui anticipent la réglementation énergétique à venir, utilisent des éco matériaux et des énergies renouvelables. Les collèges existants sont intégrés dans un programme de rénovation global (cf ci-dessous).

➤ **Réduire les émissions issues des achats** : le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable du Département d'Ille-et-Vilaine a été adopté en juin 2018. Il s'est doté d'objectifs en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

➤ **Réduire les émissions des bâtiments** : le schéma directeur des énergies

Le schéma directeur des énergies, c'est 22 M€ supplémentaires sur la mandature.



En 2018, un diagnostic a porté sur 41 collèges, 14 bâtiments départementaux et 23 bâtiments du SDIS. Suite à ce diagnostic, une stratégie et des objectifs de performance à atteindre après rénovation seront mis en place.

➤ **Réduire les émissions de carburants : la démarche déplacements en quatre points**

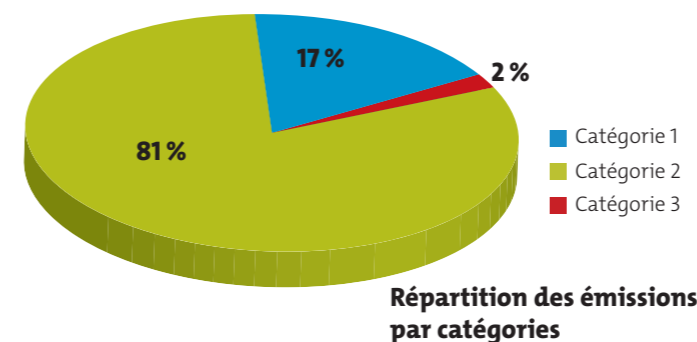
- Agir sur les usages pour réduire les déplacements par le biais de la dématérialisation, de l'amélioration des réunions à distance et de la visioconférence.
- Expérimenter le télétravail pour les agents du Département.
- Investir dans des véhicules à faibles émissions.
- Le plan vélo du Département : mise en place de l'indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail depuis septembre 2018, location-vente de vélos à assistance électrique pour 10 agents du Département ; encourager la pratique du vélo avec la mise en place de 10 vélos à assistance électrique de service supplémentaires.



Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) est public et mis à jour tous les 3 ans. Il a pour objectif de réaliser un diagnostic sur une année d'activité de la collectivité pour identifier et mobiliser les gisements de réduction de ses émissions. Ainsi, des actions de réduction des émissions peuvent être mises en œuvre en toute connaissance de cause.

PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL ET RÉSULTAT

Le bilan des émissions de GES porte sur le patrimoine et les compétences de la collectivité. Les émissions sont classées dans les trois catégories de la comptabilité des GES :



Périmètre obligatoire :

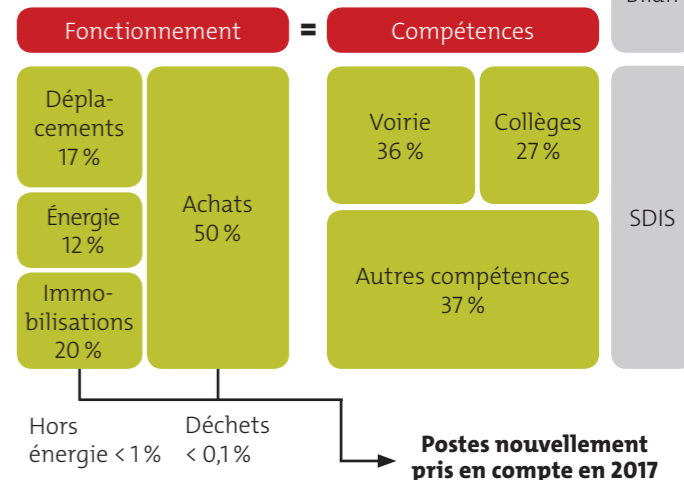
- **Catégorie 1** : émissions directes produites par des sources que contrôle le Département.
- **Catégorie 2** : émissions indirectes associées à l'énergie qui résultent de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur.

Périmètre recommandé :

- **Catégorie 3** : autres émissions indirectes.

PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL ET RÉSULTATS

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2017 du Département d'Ille-et-Vilaine : **68 986 tCO₂e**



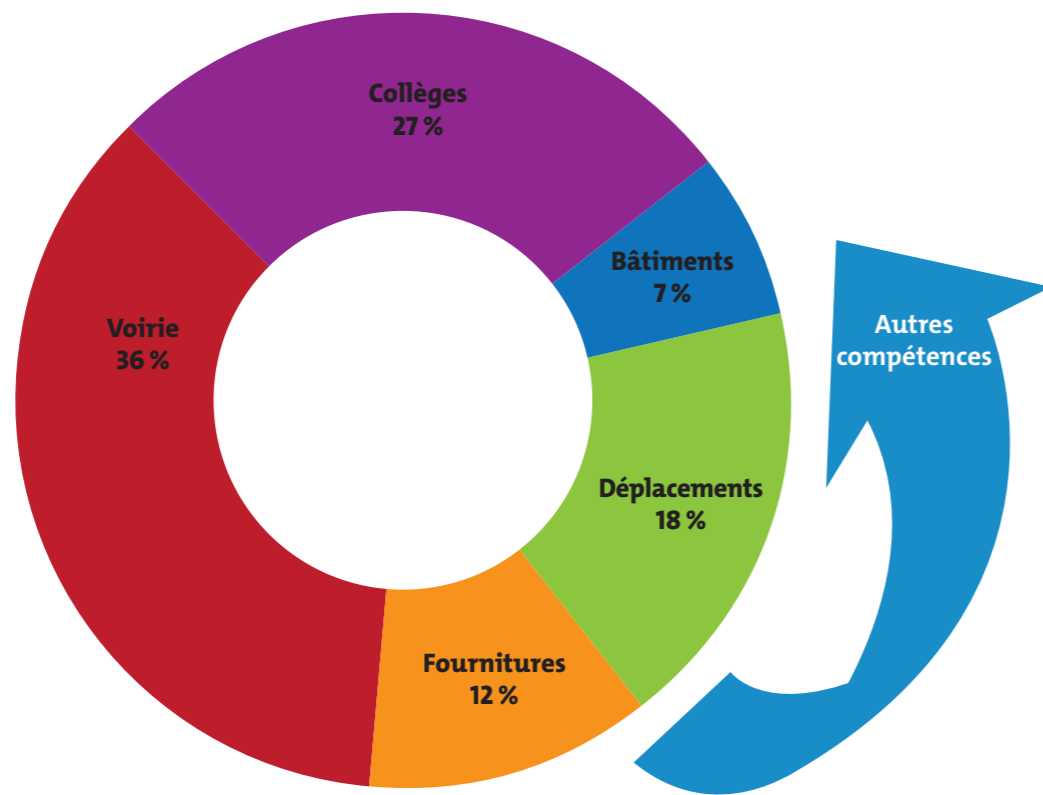
Les émissions du Département d'Ille-et-Vilaine représentent :
• **62 kg de CO₂e par bretonnien**
• **78 g de CO₂e par euro dépensé**



ANALYSE DES ÉMISSIONS DÉPARTEMENTALES 2018 – 68 986 tCO₂e

Vue sectorielle

Deux secteurs se détachent dans le bilan des émissions : la voirie et les collèges. Les autres compétences de la collectivité (action sociale, culture, ...) se décomposent en trois grands postes : déplacements, achats et bâtiments.



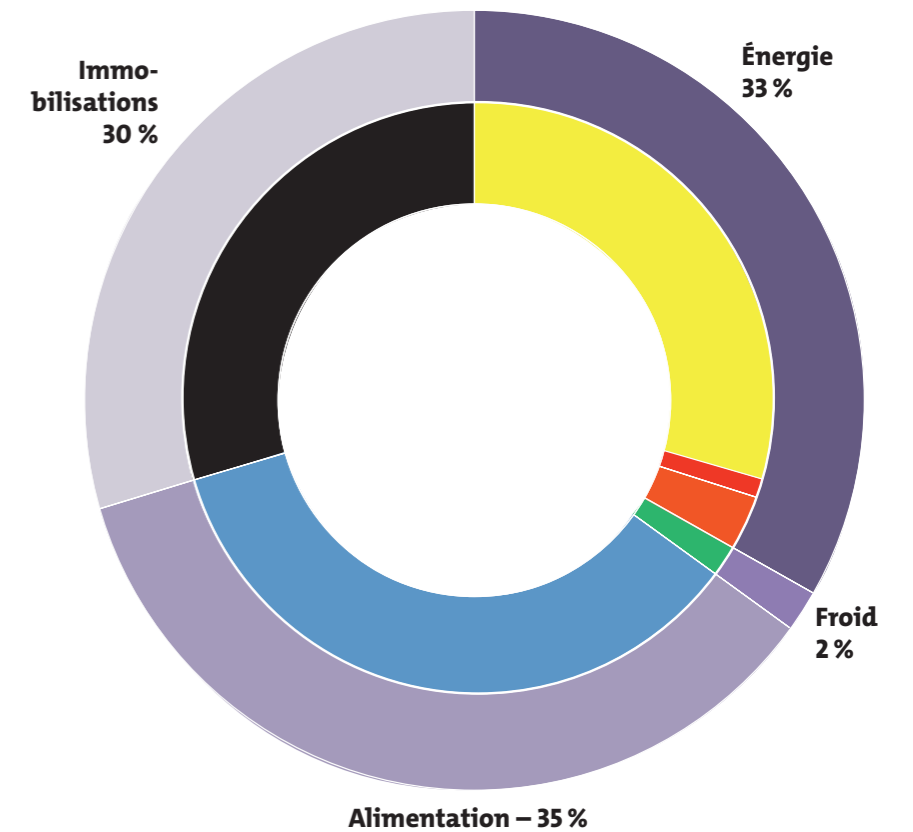
ÉMISSIONS DES COLLÈGES – 19 080 tCO₂e

Compétences collèges

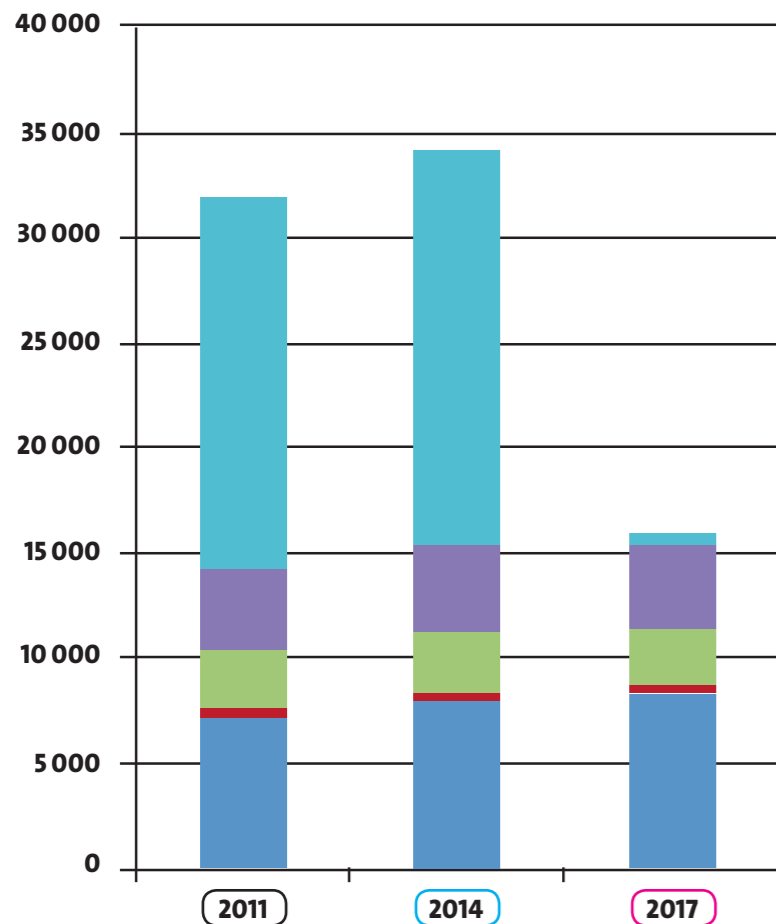
Le Département assure l'aménagement, l'entretien et le financement de 60 collèges. Le Département est responsable de l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des bâtiments.

D'ici 2025, le Département construira 4 nouveaux collèges.

- Combustibles
- Chaleur achetée
- Electricité
- Gaz à effet de serre
- Alimentation
- Bâtiments



CATÉGORIES 1 ET 2 : COMPARAISON



Comparatif avec les bilans précédents

Les évolutions résultent :

- des variations du patrimoine bâti : mises en service de nouveaux bâtiments, sortie d'inventaire d'autres liés aux compétences transférées,
- du transfert de compétence des transports scolaires et interurbains à la région Bretagne.

À périmètre constant et compte tenu de la précision du calcul, les émissions départementales sont globalement stables.

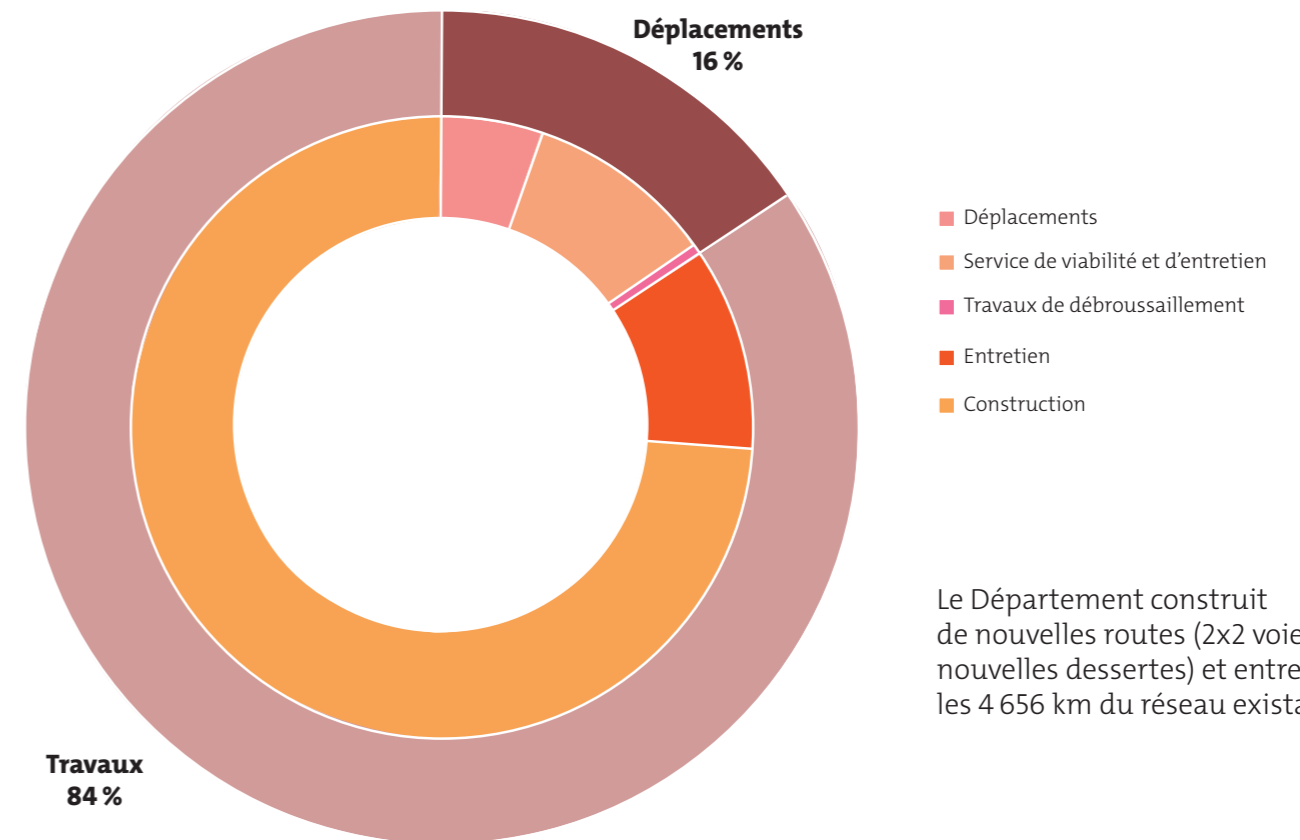
2017 : un hiver plutôt rigoureux

- Transports
- Déplacements et entretien des routes
- Déplacements professionnels
- Froid
- Bâtiments toutes énergies

11 436 11 790 12 717 en tCO₂e, périmètre constant

ÉMISSIONS DE LA VOIRIE – 24 834 tCO₂e

Compétences voirie



Le Département construit de nouvelles routes (2x2 voies, nouvelles dessertes) et entretien les 4 656 km du réseau existant.